

MAIRIE D'ALIXAN  
Place de l'Esplanade  
26300 ALIXAN  
Tél 04 75 47 02 62

## CONSEIL MUNICIPAL

### **Compte rendu sommaire de la séance du 02 mai 2018 A 20h00**

#### **Présents :**

Aurélie LARROQUE, Dominique BARNERON, Michel FLEGON, Perrine URBAIN, Marielle TAVERNIER, Chantal CORNILLON, Rolland JUNILLON, Rémy MARTIN, Nicolas BERTRAND, Corinne FAY, Barbara VERILHAC, Jean-Pierre SAPET.

#### **Absents :**

Jean-Luc MOULIN ayant donné pouvoir à Chantal CORNILLON  
Yvan ROMAIN ayant donné pouvoir à Barbara VERILHAC  
Patrick MENETRIEUX ayant donné pouvoir à Jean-Pierre SAPET  
Frédéric CULOSSE  
Philippe AUBRY  
Catherine GERIN  
Lydie MERLE

**Secrétaire de séance :** Barbara VERILHAC

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2018

Le procès-verba de la séance du 09 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2018

Les membres présents lors du conseil municipal du 09 avril 2018 signent le registre des délibérations.

#### DECISIONS DU MAIRE

##### **Décision n°2018-09**

Signature d'un contrat de location d'une durée de 6 ans à intervenir avec Madame Adeline RICCO et Monsieur Mathieu BANC concernant la location d'un logement de type F3 sis 5A place des écoles dans l'immeuble communal comprenant la cantine scolaire au rez de chaussée. Cette location prendra effet à compter du 23 avril 2018 moyennant un loyer mensuel de 470.00 euros qui sera révisé chaque année au 1er mai suivant l'indice INSEE de référence des loyers. Durant les travaux de rafraîchissement de l'appartement (peintures des plinthes et des portes) qui seront pris en charge par Madame Adeline RICCO et Monsieur Mathieu BANC et ce jusqu'au 30 avril 2018, les locaux seront mis gracieusement à la disposition des locataires susnommés.

##### **Décision n°2018-10**

Signature d'un contrat de cession de spectacle avec POL ET FREDDIE VZW domicilié Wagenmakersstraat 2 – 8560 WEVELGEM (Belgique) représenté par M. Gab BONDEWEL pour le spectacle « Le Cirque Démocratique de la Belgique » le 1<sup>er</sup> juillet 2018 dans le cadre de la manifestation Alixan quel cirque. Le montant de la prestation est de 2 300.00 € TTC.

##### **Décision n°2018-11**

Signature d'un contrat de cession de spectacle avec AVRIL EN SEPTEMBRE domicilié 145 rue de Belleville – 75019 PARIS représenté par Madame Armelle HEDIN pour le spectacle « Histoire avec balles » le 1<sup>er</sup> juillet 2018 dans le cadre de la manifestation Alixan quel cirque. Le montant de la prestation est de 1 266.00 € TTC + Indemnités kilométriques de 595.00 €.

**Décision n°2018-12**

Signature d'un contrat de cession de spectacle avec M. BANANA SHOW domicilié ARNDTSTRASSE 43 – 10965 BERLIN (Allemagne) représenté par Monsieur Pierrick Saint-Pierre GAGNON pour son spectacle le 1<sup>er</sup> juillet 2018 dans le cadre de la manifestation Alixan quel cirque. Le montant de la prestation est de 1 000.00 € TTC + Indemnités transport de 300.00 €.

**Décision n°2018-13**

Signature d'un contrat de cession de spectacle avec LES JARDINS LUDIQUES domicilié 259 impasse des Potais – 74450 LE GRAND BORNAND représenté par Monsieur Etienne FAVRE pour son spectacle « Structures musicales » le 1<sup>er</sup> juillet 2018 dans le cadre de la manifestation Alixan quel cirque. Le montant de la prestation est de 1 131.00 € TTC.

**Décision n°2018-14**

Signature d'un contrat de cession de spectacle avec FIVE FOOT FINGERS domicilié 31 Villa Léger – 92240 MALAKOFF représenté par Monsieur Bruno BEAUDOIN pour son spectacle « Five foot fingers, en éventail » le 1<sup>er</sup> juillet 2018 dans le cadre de la manifestation Alixan quel cirque. Le montant de la prestation est de 3 834.92 € TTC.

**Décision n°2018-15**

Demande de subvention auprès de l'Etat pour les travaux de création d'un espace ludique Route de Valence, mutualisé entre les temps récréatifs de l'école et les temps périscolaires  
Considérant que le montant prévisionnel de cette opération a été évalué à 94.640,00€ HT au regard des dernières études préalables réalisées. Subvention Contrat de Ruralité sollicitée : 20 000 € (21,13%).

**Droit de préemption non exercés :**

- Parcelle M 11 - Place de la Prétontaine
- Parcelle M 51 - Rue de l'Egalité
- Parcelle YB 527 - Chemin des Ecoliers
- Parcelle ZH 195 - Route des Faures

**VŒU DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION A.L.O.R.S**

Retiré de l'ordre du jour. A présenter au prochain conseil municipal

**DELIBERATIONS**
**D2018-04-01 : APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les changements de statuts de Valence Romans Agglo, notamment l'article D du titre 1 « dispositions générales » relatif au siège de la Communauté d'agglomération.

En lieu et place de « La Communauté d'agglomération a son siège à Rovaltain – Avenue de la Gare - 26958 Valence » figure « « La Communauté d'agglomération a son siège au 1, Place Jacques Brel - 26200 VALENCE ».

**Voté à l'unanimité**

**D2018-04-02 : AVENANT N°1 AU LOT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UN CAFE RESTAURANT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve l'avenant n°1 au lot n° 1 du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'un café-restaurant avec la société SARL ROUCHIER BETON ARME pour un montant de 6.030,00 € HT (reprise des arases, fourniture et pose de canalisations y compris descente et démolition, réalisation des tranchées sous dallage existant, branchement sur réseaux publics en limite de propriété).

**Voté à l'unanimité**

**D2018-04-03 : AVENANT N°1 AU LOT N°3 DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UN CAFE RESTAURANT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve l'avenant n°1 au lot n° 3 du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'un café-restaurant avec la société GH BAT pour un montant de 2.555,93 € HT (Encapsulage en placo sur rail du carrelage, doublage des murs intérieurs, local technique tableau électrique, isolation GR32).

**Voté à l'unanimité**

**D2018-04-04 : AVENANT N°1 AU LOT N°5 DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UN CAFE RESTAURANT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve l'avenant n°1 au lot n° 5 du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'un café-restaurant avec la société GH BAT pour un montant 322,31 € HT (Fourniture et mise en œuvre d'un moteur à chaîne sur un ouvrant à soufflet).

**Voté à l'unanimité**

**D2018-04-05 : AVENANT N°1 AU LOT N°8 DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UN CAFE RESTAURANT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve l'avenant n°1 au lot n° 8 du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'un café-restaurant avec la société Pierre CHATTE pour un montant 3.163,24€ HT (canalisation de l'alimentation compteur/disjoncteur de branchement, éclairage : alimentation des appliques, changement de modèles d'appliques - rajout de prises de courant au niveau de l'espace machine à café, remplacement des prises de courant dans la salle de restaurant, éclairage extérieur, sanitaire RDC, variation éclairage salle de restaurant, éclairage bloc secours).

**Voté à l'unanimité**

**D2018-04-07 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2018 POUR LE CANTON DE BOURG DE PEAGE**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2018 pour le canton de BOURG DE PEAGE pour financer les travaux de sécurisation de la Route de la Correspondance

**Voté à l'unanimité**

**D2018-04-08 : CONVENTION 2018 ENTRE LA COMMUNE D'ALIXAN ET FAMILLES RURALES ASSOCIATION D'ALIXAN**

L'association Familles Rurales d'Alixan est bénéficiaire de subventions de la commune pour un montant dépassant le seuil des 23 000 €. Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000, il est obligatoire d'établir une convention d'objectifs entre la commune et l'association. Dans ce cadre, la commune d'Alixan propose une convention d'objectifs prévoyant également la mise à disposition de locaux pour l'Association.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité accepte les termes de la convention d'objectifs 2018 entre la commune et l'association FAMILLES RURALES ASSOCIATION D' ALIXAN

**Voté à l'unanimité**

**D2018-04-09 : AVIS DE LA COMMUNE SUR EXTENSION PLATEFORME DECHETS SUR CHATUZANGE-LE-GOUBET**

La société FERTIDROME a présenté une demande d'autorisation, au titre de la législation sur les Installations Classées (ICPE), en vue de l'extension d'une plateforme de compostage de déchets située sur la commune de CHATUZANGE-LE-GOUBET.

Une enquête publique relative à cette demande a lieu **du lundi 26 mars 2018 au jeudi 26 avril 2018** en mairie de CHATUZANGE-LE-GOUBET, siège de l'enquête, où le commissaire enquêteur tiendra des permanences.

Alixan, incluse dans un proche périmètre de cette installation ou commune d'épandage, est concernée par cette enquête.

Il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur le projet, qui devra être exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à bulletin secret avec 12 « voix contre » et 2 « voix pour avec réserves », n'approuve pas la demande d'extension de la plateforme de déchets sur CHATUZANGE-LE-GOUBET présentée par la société FERTIDROME

**Voté à l'unanimité**

**D2018-04-10 : CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE AVEC LE SDED - PARCELLE M 664 « LE VILLAGE » A PARTIR DU POSTE LES MIMOSAS**

Dans le cadre des travaux de raccordement au réseau BT pour alimenter 8 logements et 1 pôle médical, à la demande d'Habitat Dauphinois à partir du poste Les Mimosas, le SDED doit intervenir pour :

➤ **La pose d'un coffret ainsi qu'un câble électrique**

Il est prévu que ce câble traverse la parcelle cadastrée M 664 qui appartient à la commune. Il convient dans ce cas d'établir une convention souterraine.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve les termes de cette convention.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-04-11 : APPROBATION DU REGLEMENT DE TRAVAIL EN SANTE ET SECURITE**

Considérant la nécessité pour la Commune de se doter d'une charte s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la mairie d'Alixan.

Considérant que le projet de règlement intérieur a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communal, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité adopte le règlement intérieur du personnel communal.

**Voté à l'unanimité**

#### **D2018-04-12 : AUTORISATION DE FAIRE APPEL A L'ASSOCIATION ARCHER POUR DES RECRUTEMENTS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS**

Archer est une association d'intérêt collectif qui s'est donné deux objectifs principaux :

- L'accompagnement de personnes mises en difficulté par la situation de l'emploi ;
- La recherche de partenariats territoriaux pour participer au développement de l'activité économique.

Structure d'insertion pour les demandeurs d'emploi, Archer est également un partenaire des entreprises locales dans le développement économique du territoire. C'est un acteur clef de l'économie du Nord Drôme-Ardèche. Archer fait de la sous-traitance industrielle, de la mise à disposition de personnel pour les collectivités locales (cantines, agents d'entretien des écoles, animation périscolaire), fait de l'entretien des espaces verts, a une activité « ménage », « transport », etc). La commune en cas de besoin pourrait être amenée à faire appel à cette association.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à faire appel à ARCHER pour des besoins de recrutements occasionnels ou saisonniers

**Voté à l'unanimité**

#### QUESTIONS DIVERSES

- **Agenda :**

- 08 mai : Cérémonie officielle 2<sup>ème</sup> guerre mondiale – RDV à 10h30 place de la mairie
- 21 mai : Foire de pentecôte
- Réunion de quartier les Faures –Nouvelle date à caler
- Prochain Conseil Municipal – 12 juin 2018 à 20h00

Fin de la séance 21h20

A Alixan le 04 mai 2018  
Le Maire,  
Aurélie LARROQUE

